



## TéléRuchers : télé-procédure de déclaration de détention et d'emplacement de ruches

### ACTIVER UN COMPTE EFFECTUER UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EFFECTUER UNE PREMIERE CONNEXION

La télé-procédure TéléRuchers permet à chaque apiculteur d'effectuer sa déclaration de détention et d'emplacement de ruches<sup>1</sup>.

Cette déclaration doit être fournie par tout propriétaire ou détenteur de ruches chaque année, **entre le 1er novembre et le dernier jour de février**.

En cas d'évolution du cheptel, la déclaration peut ensuite être modifiée pour mise à jour entre le 1er avril au 31 mai.

Un apiculteur peut également effectuer sa déclaration annuelle sous forme « papier » par l'intermédiaire de l'opérateur d'enregistrement de son département (liste disponible sur le site [Mes démarches](#)).

La télé-procédure permet également de consulter les déclarations de détention et d'emplacement de ruche(s) déjà enregistrées et d'éditer un récépissé de déclaration.

Pour accéder à la télé-procédure, il suffit d'accéder à la démarche [Déclarer la détention et l'emplacement de ruche\(s\)](#) publiée sur le site Internet Mes démarches.

Pour s'inscrire et activer un compte TéléRuchers ou effectuer une demande d'inscription :

- Si vous avez un code d'activation : voir page [2](#)
- Si vous avez un code TelePAC : voir page [5](#)
- Si vous n'avez pas code d'activation : voir page [8](#)

Pour effectuer une première connexion à TéléRuchers voir page [13](#)

---

<sup>1</sup> Déclaration obligatoire en vertu des lois et règlements (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural et de pêche maritime)

# 1 .Procédure d'inscription : activer un compte ou effectuer une demande d'inscription

Cette première étape est très importante car elle vous permet de vous authentifier pour accéder ensuite à l'application TéléRuchers.

Le portail d'authentification permettant l'inscription est commun à toutes les télé-procédures développées par le ministère de l'agriculture.

Il n'est donc pas spécifique à la télé-procédure de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).

Les informations affichées y sont donc génériques. Lorsque vous êtes authentifié une fois, vous pouvez accéder à toutes les applications mises à votre disposition.

## 1.1 Si vous avez un code d'activation

Vous devez vous connecter à la démarche [Déclarer la détention et l'emplacement de ruche\(s\)](#) publiée sur le site Internet Mes démarches.

The screenshot shows the 'mesdémarches' website interface. At the top, there is a search bar and the logo of the French Republic. Below the logo, the text reads 'Le site officiel des démarches de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt'. The main navigation bar includes 'DÉMARCHES', 'ACTUALITÉS', and 'FOIRE AUX QUESTIONS'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Démarches > Exploitation agricole > Obtenir un droit, une autorisation > Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)'. The left sidebar lists various services under 'Exploitation agricole', with 'Obtenir un droit, une autorisation' selected. The main content area is titled 'Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)' and includes buttons for 'Déclaration' and 'Élevage', along with the date 'Mis à jour le 16/12/2013'. The text explains that possession of a beehive requires a declaration and provides details about the registration obligations. A 'Services complémentaires' sidebar on the right lists various agricultural resources.

Dans l'encart Télé-procédure, vous devez cliquer sur « Créer ou activer un compte »

The screenshot shows a 'Télé-procédure' section with a list of steps. The first step, 'Créer ou activer un compte', is highlighted with a red box and contains a sub-step: 'S'inscrire à une télé-procédure du ministère'. Other steps include consulting the registration procedure mode d'emploi (856.2 ko), contacting the department operator for aid, connecting to an existing account, and consulting the TéléRuchers manual (632.9 ko).

***Vous devez choisir ensuite la proposition 'Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte.'***

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

***Vous devez ensuite préciser votre identifiant 'SIRET' ou 'NUMAGRIN' et le 'code d'activation' qui vous a été transmis par courrier.***

- **Si vous avez fait une déclaration de détention et d'emplacement de rucher(s) l'année précédente et que vous êtes identifié par un SIRET :**  
Vous devez saisir le numéro SIRET reporté sur votre récépissé de déclaration.
- **Si vous avez fait une déclaration de détention et d'emplacement de rucher(s) l'année précédente et que vous êtes identifié par un NUMAGRIT :**  
Vous devez saisir le NUMAGRIN qui correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé de déclaration.

*Par exemple, si votre NUMAGRIT est le A73001002001 alors votre NUMAGRIN est le A73001002*  
Votre code d'activation est celui qui vous a été communiqué par courrier.

En cas de difficulté à déterminer votre identifiant, vous êtes invité à vous rapprocher de l'opérateur de saisie de votre département (liste disponible sur le site [Mes démarches](#)).

## Saisie du code d'activation Ministère

Veillez indiquer votre identifiant et le code d'activation qui vous a été transmis par courrier par le Ministère :

\*SIRET ou NUMAGRIN :

\*Code d'activation :



[Changer d'image](#)

[Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

\*Saisir les chiffres de l'image :

Quitter

Etape précédente

Etape suivante

Après le renseignement de votre '**SIRET**' ou de votre '**NUMAGRIN**', de votre '**Code d'activation**' et des chiffres de l'image, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants \* / % < > \ : ' "

## Création de mot de passe

Votre code est valide.

Veillez maintenant créer votre mot de passe :

\*Mot de passe :

\*Confirmer :

### Informations :

- Veuillez conserver précieusement votre code d'activation car il pourra vous être demandé ultérieurement dans le cadre de l'utilisation de nos services.

- Le mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- **au moins 8 caractères comprenant au minimum 1 lettre et 1 chiffre.**
- **il ne doit pas contenir les caractères suivants :**  
\* / % < > \ : ' "

Etape précédente

Etape suivante

Votre compte est maintenant activé.

### Fin de l'inscription

Félicitations, votre compte est activé.

**Vos informations de connexion sont donc les suivantes :**

**Votre identifiant :** N°SIRET ou N°NUMAGRIN  
**Votre mot de passe :** Celui que vous venez de choisir

Vous pouvez désormais accéder aux téléservices et aux ressources sécurisés du MAAP mis à votre disposition

Vous pouvez saisir votre adresse électronique :

Mél (facultative) :

**Informations :**

- Si vous désirez être tenu informé des nouveautés et des évolutions de nos services, nous vous invitons à saisir votre adresse électronique.

[Terminer](#)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour faire valoir ce droit, veuillez nous contacter.

Votre inscription est terminée. Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder aux services de la télé-procédure TeleRuchers sur le site [Mes démarches](#).

Consultez la seconde partie du mode d'emploi : Effectuer une première connexion, page 13

## 1. 2. Si vous avez un code TelePAC

Vous devez vous connecter à la démarche [Déclarer la détention et l'emplacement de ruche\(s\)](#) publiée sur le site Internet Mes démarches .



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rechercher une démarche, un formulaire, une procédure... Vous pouvez affiner votre recherche avec les filtres

# mesdémarches

Le site officiel des démarches de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

[DÉMARCHES](#) [ACTUALITÉS](#) [FOIRE AUX QUESTIONS](#)

[Accueil](#) > [Démarches](#) > [Exploitation agricole](#) > [Obtenir un droit, une autorisation](#) > [Déclarer la détention et l'emplacement de ruche\(s\)](#)

## Exploitation agricole

- Créer ou céder une exploitation
- Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle
- Obtenir un droit, une autorisation**
- S'engager dans une démarche qualitative ou environnementale
- Importer ou exporter
- Répondre aux enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture
- Toutes les démarches
- Démarches les + consultées

## Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)

Déclaration  Élevage  Mis à jour le 16/12/2013

La possession de ruche, que ce soit au titre d'activité de loisir ou au titre d'un exercice professionnel, exige la déclaration de la (ou les) ruche(s) ainsi que leur emplacement.

Cette démarche répond aux obligations d'enregistrements du cheptel (Code Rural) et de son emplacement, ainsi qu'aux exigences sanitaires de lutte et de prévention des maladies (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural).

**POUR QUI**




Toute personne physique ou morale : particulier, groupement, association, entreprise... propriétaire ou détenteur de ruche, que ce soit à des fins de loisirs ou

Services complémentaires

- Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture
- Annuaire de l'administration
- MSA
- TéléPAC
- FranceAgriMer
- ODEADOM
- Chambres d'agriculture

Dans l'encart Télé-procédure, vous devez cliquer sur « Créer ou activer un compte »

### Télé-procédure

- **Créer ou activer un compte :**
  - [S'inscrire à une télé-procédure du ministère](#)
- Consulter le [mode d'emploi de la procédure d'inscription](#)  - 856.2 ko - 08/01/2014
- Pour **obtenir de l'aide**, contacter l' [opérateur de votre département](#)  - 27.1 ko - 06/02/2014.
- **Se connecter à un compte Téléruchers déjà créé :**
  - [Accéder à la téléprocédure Téléruchers.](#)
  - Consulter le [manuel d'utilisation de Téléruchers](#)  - 632.9 ko - 08/01/2014.

Vous devez choisir ensuite la proposition '**Je ne me suis pas inscrit. J'effectue une demande d'inscription**'.

#### Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

Vous devez choisir '**Je dispose de SIRET (d'entreprise)**'

### Mon profil

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je dispose de SIRET (d'entreprise)

Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère

Je ne dispose ni de SIRET ni de NUMAGRIN pour m'inscrire

**Informations :**

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un n°SIRET.  
Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.

[Quitter](#) [Etape précédente](#) [Etape suivante](#)

Pour finaliser votre demande d'inscription vous êtes invité à renseigner l'ensemble des informations suivantes :

- N° SIRET : il est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).
- Nom de la personne
- Prénom
- Code postal
- Chiffres de l'image

### Mes informations

Vous disposez d'un SIRET d'entreprise.

Afin de pouvoir enregistrer votre demande d'inscription ou de la finaliser, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

\*N° SIRET :

\*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

\*Prénom :

\*Code Postal :

 [Changer d'image](#)

\*Saisir les chiffres de l'image :

[Cliquez ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

**Informations :**

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un n°SIRET.  
Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.
- Si vous êtes un usager du Ministère et votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un n° SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

[Quitter](#) [Etape précédente](#) [Etape suivante](#)

Le service d'inscription détecte que vous avez reçu un code d'activation TelePAC.

- **Vous disposez de votre code TelePAC :**

Vous devez le saisir dans la zone '**Code Télépac**'.

Vous êtes invité ensuite à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants \* / % < > \ : ' "

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder à la télé-procédure TéléRuchers sur le site [Mes démarches](#).

Vous pouvez accéder aux services de TéléRuchers (voir [PREMIERE CONNEXION](#))

- **Vous ne disposez pas de code TelePAC :**

Si vous n'avez plus connaissance de votre code TelePAC, vous devez cocher la case '**Je ne dispose pas du code TelePAC**' afin de recevoir par courrier un nouveau code d'activation confidentiel.

L'étape suivante est la confirmation de l'adresse d'envoi de courrier :

Si l'adresse indiquée est erronée, vous devez vous adresser pour la faire corriger :

- dans le cas d'un SIRET auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture
- dans le cas d'un NUMAGRIN auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible sur le site [Mes démarches](#)).

Une fois l'adresse confirmée, vous recevrez dans les jours suivants votre inscription, votre code d'activation personnel et confidentiel par courrier postal.

A la réception de ce courrier vous devrez vous connecter à nouveau au service d'inscription de TéléRuchers sur [Mes démarches](#).

Vous devez choisir ensuite la rubrique '**Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte**' (voir page 3)

Après le renseignement de votre SIRET et de votre code d'activation, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel.

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder à la télé-procédure TeleRuchers sur le site [Mes démarches](#).

Consultez la seconde partie du mode d'emploi : Effectuer une première connexion, page 13

### **1.3 Si vous n'avez pas de code d'activation**

Vous devez vous connecter à la démarche *Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)* publiée sur le site Internet [Mes démarches](#).



## Exploitation agricole

[Créer ou céder une exploitation](#)

[Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle](#)

### Obtenir un droit, une autorisation

[S'engager dans une démarche qualitative ou environnementale](#)

[Importer ou exporter](#)

[Répondre aux enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture](#)

[Toutes les démarches](#)

Démarches les + consultées

## Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)

Déclaration

Élevage

Mis à jour le 16/12/2013



La possession de ruche, que ce soit au titre d'activité de loisir ou au titre d'un exercice professionnel, exige la déclaration de la (ou les) ruche(s) ainsi que leur emplacement.

Cette démarche répond aux obligations d'enregistrements du cheptel (Code Rural) et de son emplacement, ainsi qu'aux exigences sanitaires de lutte et de prévention des maladies (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural).

### POUR QUI

Toute personne physique ou morale : particulier, groupement, association, entreprise... propriétaire ou détenteur de ruche, que ce soit à des fins de loisirs ou

### Services complémentaires

[Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture](#)

[Annuaire de l'administration](#)

[MSA](#)

[TéléPAC](#)

[FranceAgriMer](#)

[ODEADOM](#)


[Chambres d'agriculture](#)


Dans l'encart Télé-procédure, vous devez cliquer sur « Créer ou activer un compte »

### Télé-procédure

- **Créer ou activer un compte :**


- • [S'inscrire à une télé-procédure du ministère](#)

- Consulter le [mode d'emploi de la procédure d'inscription](#)  - 856.2 ko - 08/01/2014

- Pour **obtenir de l'aide**, contacter l'opérateur de votre département  - 27.1 ko - 06/02/2014.

- **Se connecter à un compte TéléRuchers déjà créé :**

- • [Accéder à la téléprocédure TéléRuchers.](#)

- Consulter le [manuel d'utilisation de TéléRuchers](#)  - 632.9 ko - 08/01/2014.

Vous devez choisir ensuite la proposition 'Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription'.

### Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquent leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

Vous devez ensuite cocher la case qui correspond à votre situation :

- vous êtes identifié par un SIRET. Si votre activité relève d'un SIRET et que vous n'en disposez pas, vous devez vous adresser au centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture.

ou

- vous êtes identifié par un NUMAGRIT car votre activité ne relève pas d'un SIRET. Pour rappel, votre NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères de votre NUMAGRIT. Si votre activité ne relève pas d'un SIRET et que vous ne disposez pas d'un NUMAGRIT vous devez en faire la demande auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible sur le site [Mes démarches](#)) en transmettant une copie de votre pièce d'identité

ou

- vous ne disposez ni d'un numéro SIRET, ni d'un identifiant NUMAGRIN

## Mon profil

[Détails de la procédure d'inscription](#)

- Je dispose de SIRET (d'entreprise)
- Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère
- Je ne dispose ni de SIRET ni de NUMAGRIN pour m'inscrire

### Informations :

- Pour vous inscrire, vous devez être identifié en tant qu'utilisateur du Ministère :
- Par votre SIRET, si vous représentez une entreprise,
- Par votre NUMAGRIN, identifiant attribué par le Ministère, si vous ne disposez pas de SIRET, si vous êtes un particulier ou partenaire du Ministère.
- Pour connaître la description de chaque profil d'utilisateur du Ministère pris en compte consulter la rubrique FAQ associée à ce service.

Quitter

Etape précédente

Etape suivante

Si vous avez coché '**Je dispose de SIRET (d'entreprise)**', vous devez ensuite renseigner l'ensemble des informations suivantes :

## Mes informations

Vous disposez d'un SIRET d'entreprise.


Afin de pouvoir enregistrer votre demande d'inscription ou de la finaliser, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

\*N° SIRET :

\*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

\*Prénom :

\*Code Postal :

 [Changer d'image](#)

[Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

\*Saisir les chiffres de l'image :

### Informations :

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un n°SIRET.
- Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.
- Si vous êtes un usager du Ministère et votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un n° SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

Quitter

Etape précédente

Etape suivante

Si vous avez coché '**Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère**', le NUMAGRIN à renseigner correspond aux 9 premiers caractères de votre NUMAGRIT.

L'étape suivante est la confirmation de l'adresse d'envoi de courrier.

Si l'adresse indiquée est erronée, vous devez vous adresser, pour la faire corriger :

- dans le cas d'un SIRET auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture
- dans le cas d'un NUMAGRIN auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible sur le site [Mes démarches](#)).

Une fois l'adresse confirmée, vous recevrez dans les jours suivants votre inscription, votre code d'activation personnel et confidentiel **par courrier postal**.

A la réception de ce courrier vous devrez vous connecter à nouveau au service d'inscription de TéléRuchers sur [Mes démarches](#).

Vous devez choisir ensuite la rubrique '**Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte**' (voir page 2)

Après le renseignement de votre SIRET ou de votre NUMAGRIN et de votre code d'activation, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants \* / % < > \ : ' "

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder à la téléprocédure TéléRuchers sur le site [Mes démarches](#).

Consultez la seconde partie du mode d'emploi : Effectuer une première connexion, page 13

## 2. Effectuer une première connexion à TéléRuchers

Vous devez vous connecter à la démarche *Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)* publiée sur le site Internet [Mes démarches](#).

Avertissement : le site TéléRuchers est ouvert 7 jours sur 7 de 6h00 à 23h45.

The screenshot shows the 'mesdémarches' website header with the French Republic logo and the text 'Le site officiel des démarches de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt'. Below the header, there are navigation tabs for 'DÉMARCHES', 'ACTUALITÉS', and 'FOIRE AUX QUESTIONS'. The main content area is titled 'Déclarer la détention et l'emplacement de ruche(s)' and includes a search bar, a 'Déclaration' button, and a 'Mis à jour le 16/12/2013' date. A sidebar on the left lists various agricultural services, and a 'Services complémentaires' section on the right lists links to the official bulletin, administrative directory, MSA, TéléPAC, FranceAgriMer, ODEADOM, and Chambers of Agriculture.

Dans l'encart Télé-procédure, vous devez cliquer sur « Accéder à la procédure TéléRuchers »

The screenshot shows a 'Télé-procédure' section with a list of steps. A red box highlights the first step: 'Créer ou activer un compte :'. Below it, there are links to consult the 'mode d'emploi de la procédure d'inscription' (856.2 ko - 08/01/2014) and to 'obtenir de l'aide' by contacting the 'opérateur de votre département' (27.1 ko - 06/02/2014). The second step is 'Se connecter à un compte TéléRuchers déjà créé :', which includes a link to 'Accéder à la téléprocédure TéléRuchers' and a link to consult the 'manuel d'utilisation de TéléRuchers' (632.9 ko - 08/01/2014).

Vous serez ensuite dirigé automatiquement vers le portail d'authentification du ministère de l'agriculture.

Vous devez saisir :

- L'identifiant SIRET ou NUMAGRIN selon le cas,
  - Votre SIRET est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s)
  - Votre NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).
- Le mot de passe est celui que vous venez de créer à l'aide du code d'activation qui vous a été transmis par courrier.



**Identifiant:**   
SIRET ou NUMAGRIN

**Mot de passe:**

**Connexion**

### Accès sécurisé à une application

#### Bienvenue sur le système d'authentification du MAAPRAT

Vous souhaitez accéder à l'application **TeleRuchers** Cette application nécessite une **authentification sécurisée**.

#### Comment vous inscrire ?

Votre identifiant, SIRET ou NUMAGRIN, est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s). Le NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé.

Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**. Une fois authentifié(e), vous accéderez librement aux autres applications.

